



Hôtel de ville d'Arpajon - Montage des tableaux de la salle des mariages :
la naissance, le mariage, la mort de Léopold de Monlignon (1864-1870)



Registres paroissiaux Registres d'état civil en Essonne

DOSSIER ÉLÈVE

Hier, aujourd'hui, demain
les Archives de l'Essonne

www.essonne.fr

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

| | |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 | PRÉSENTATION |
| 4 | AVANT LA RÉVOLUTION |
| 4 | 1.1. Brève histoire des registres paroissiaux |
| 4 | 1.2. Le plus ancien registre paroissial conservé aux Archives départementales |
| 5-6 | 1.3. Tenue des registres paroissiaux 1.3.1. Entête du registre paroissial d'Évry-sur-Seine 1.3.2. Tenue de deux registres paroissiaux |
| 7-9 | 1.4. Les registres paroissiaux aux trois moments clefs de la vie 1.4.1. Arpajon 1.4.2. Milly 1.4.3. Soisy-sous-Etiolles |
| 9-11 | 1.5. Les registres paroissiaux, miroir de la diversité sociale 1.5.1. La fin tragique d'un petit chaperon rouge 1.5.2. Inhumation du seigneur de Brétigny 1.5.3. La naissance de Bara à Palaiseau |
| 11-12 | 1.6. Quand les curés nous racontent 1.6.1. Chauffour-les-Étréchy en 1720 1.6.2. Courdimanche entre 1736 et 1748 1.6.3. Ris en 1788 et 1789 |
| 13 | DEPUIS LA RÉVOLUTION |
| 13-14 | 2.1. Brève histoire des registres d'état civil |
| 14-15 | 2.2. Du registre paroissial au registre d'état civil : Athis-sur-Orge 2.2.1. Le dernier acte du registre paroissial 2.2.2. Remise du registre entre les mains du maire 2.2.3. Le premier acte de l'état civil |
| 16-19 | 2.3. Les registres d'état civil sous la Révolution 2.3.1. Courcouronnes 2.3.2. Itteville 2.3.3. Corbeil 2.3.4. Étampes |
| 20 | 2.4. Les timbres sur les registres d'état civil |
| 21-24 | 2.5. Les registres d'état civil après la Révolution 2.5.1. Premières pages des registres d'état civil de Courcouronnes 2.5.2. Deux célébrités essonniennes 2.5.2.1. Registre d'état civil d'Arpajon 2.5.2.2. Registre d'état civil de Draveil 2.5.3. Synthèse : du registre paroissial au registre d'état civil |
| 24 | 2.6. Pour rechercher ses ancêtres |
| 26 | 2.7 Lexique |
| 27 | 2.8. Annexe : le calendrier révolutionnaire |

Ours

Directeur de publication :
Michel Berson
Directeur de rédaction :
Frédérique Bazzoni
Coordination :
Véronique Guasco
Elaboration et rédaction :
Mireille Grais
Photographies :
Lisbeth Porcher
Courriel : archi91@cg91.fr
Téléphone : 01 69 27 14 14
Télécopie : 01 60 82 32 12

Conception et impression :
Imprimerie départementale



PRÉSENTATION

Le plus ancien registre paroissial, conservé aux Archives départementales de l'Essonne, remonte à 1519. **Les registres paroissiaux** se sont généralisés à la fin du XVI^e siècle. Ils servaient à noter **les baptêmes, les mariages et les sépultures** survenus dans une paroisse. Le curé de la paroisse était chargé de les rédiger.

Ils se présentent sous forme de cahiers de différents formats, un par année. Parfois, le curé a porté en marge des remarques du curé sur le temps, les épidémies ou les événements survenus dans la paroisse.

Après la Révolution Française, ils deviennent **les registres d'état civil**. C'est le maire de la commune, officier d'état civil, qui est responsable de leur bonne tenue.

Ces registres constituent une source précieuse pour les recherches généalogiques ou les recherches sur l'histoire locale aussi bien démographique, sociale, religieuse ou sur l'alphabétisation.

Les non-catholiques (protestants et juifs) ne figurent pas dans les registres paroissiaux. Ces deux communautés étaient très peu représentées dans l'Essonne. Aucune trace de présence juive sous l'ancien régime n'a été retrouvée aux Archives départementales et les traces de la communauté protestante sont exceptionnelles.

Les registres paroissiaux, puis d'état civil sont tenus en double exemplaire depuis 1667 : l'un est conservé à la commune et le second est destiné au greffe. C'est cette dernière collection qui est aujourd'hui conservée aux Archives départementales de l'Essonne. Ces documents, consultés très fréquemment, sont fragiles et ont été microfilmés et numérisés par mesures de conservation. Aujourd'hui on peut les consulter sur ces nouveaux supports de substitution.



Hôtel de ville d'Arpajon
AD91 16Fi4/15



Registre d'Épinay-sous-Sénart (1761) - AD91 4E/100



Mariage par l'officier municipal - AD91 - 4Fi/160

1.1. BRÈVE HISTOIRE DES REGISTRES PAROISSIAUX

Avant 1539 : L'église tenait des registres de baptêmes

1539 : Le roi François I^{er} signe l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts : le prêtre de chaque paroisse doit tenir obligatoirement un registre contenant les actes de baptêmes rédigés en français

Transcription

“Préambule : François par la grâce de Dieu roy de France, scavoir faisons à tous présents et à venir que pour pourvoir au bien de nôtre justice, à la rapidité des procès et au soulagement de nos sujets, avons par édit perpétuel et irrévocable, statué et ordonné les choses qui suivent :

Article 51 : Aussi, sera fait registre, en forme de preuve, des baptêmes, qui contiendront le temps et l'heure de la nativité, et, par l'extrait de ce registre, se pourra prouver le temps de la majorité ou de la minorité et cet extrait fera pleine foi à cette fin.

Article 110 : Et afin qu'il n'y ait aucun doute sur la compréhension des arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits clairement afin qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté (...)

Article 111 : Et parce que de telles choses sont souvent survenues sur la compréhension des mots latins utilisés, nous voulons que dorénavant, tous arrêt, (...) soient prononcés, enregistrés et délivrés en langage maternel français et non autrement”.

1) Quelles sont les mesures prises par François I^{er} dans les articles cités ?

2) Quelle preuve peut-on obtenir grâce aux renseignements portés sur le registre ?

3) Quelles langues ne sont désormais plus utilisées dans l'administration et dans la justice ?

1579 : Henri III signe l'ordonnance de Blois qui ajoute la tenue des registres pour les mariages et les sépultures.

1667 : L'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye ou code Louis met de l'ordre dans la tenue des registres qui étaient tenus avec un certain flottement. Les curés doivent les tenir en double exemplaire. La minute (c'est à dire l'original) reste dans la paroisse et une copie, appelée «la grosse», doit être apportée chaque année au greffe du bailliage.

1.2. LE PLUS ANCIEN REGISTRE PAROISSIAL CONSERVÉ AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le plus ancien registre paroissial est celui de la paroisse de Chevannes.



Registre paroissial
de Chevannes (1519)
AD91 Edépôt 53/ GG1

Transcription

(L'orthographe de l'époque a été respectée)

“Registres des effens baptisez en l'an

V cent dix neuf et premièrement le VI ème jour d'octobre
Moy, Pierre de Ricron, prebtre vicaire de l'église
parochiale de monseigneur Sainct Martin de Chevennes,
au dict an, je baptise ung effens masle appartenant à Benoyst
Denis et à Marguerite Telin sa femme, et sont les parrins
Jehan Che lesné, Mathurin de Ricron et Guillemette Lome,
De Laurens Denis, Noumy Anthoyn, tesmoing mon seing”

Aide à la compréhension

Effens ou enffens = enfant - Enffens masle = garçon - Prebtre = prêtre - Église parochiale = église paroissiale
Parrins = parrains - Jehan Che lesné = l'aîné (il devait y avoir un autre Jehan Che plus jeune) - Tesmoing = témoin
Mon seing = ma signature : le prêtre signe en bas de l'acte

1) Combien de temps avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts ce registre a-t-il été tenu ?

2) Qui sont les parents de l'enfant ?

3) Relever les noms des parrains et marraines.

4) Quel est le renseignement concernant l'état civil de l'enfant qui n'est pas mentionné ?

1.3. TENUE DES REGISTRES PAROISSIAUX

1.3.1. Entête du registre paroissial d'Évry-sur-Seine



AD91 4E/1450

1) Quels sont les actes recensés dans ce registre ?

2) Dans quel lieu le registre est-il conservé ?

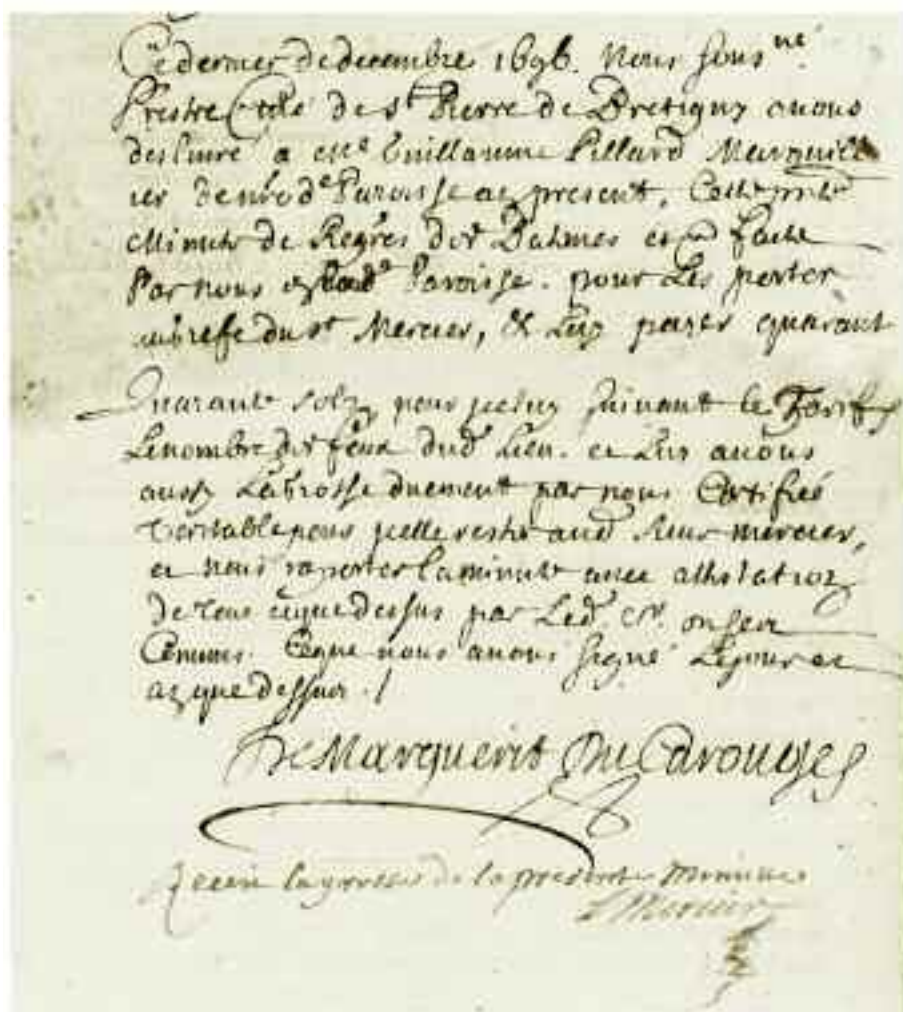
1.3.2. Tenue de deux exemplaires de registres paroissiaux

Transcription

«Ce dernier décembre 1696, nous soussigné prestre curé de Saint Pierre de Brétigny avons deslivré à Messire Guillaume Pillard, marguillier* de notre paroisse cy présent, cette mesme minute de registres des batemes et mariages faite par nous en ladite paroisse pour les porter au greffe du sieur Mercier, et lui payer quarante solz pour ycelui suivant le tarif et le nombre des feux* dudit lieu ; et leur avons aussy la grosse duement par nous certifiée véritable pour icelle rester audit sieur Mercier, et nous raporter la minute avec attestation de tout ce que dessus par le dit sieur ou ses commis. Ce que nous avons signé le jour et an dessus».

De Marguerit du Carouges

Receu la grosse de la présente minutte
LMercier»



Brétigny-sur-Orge (1696). - Collection communale 1 Mi 456

1) Quel nom portent les deux exemplaires des registres paroissiaux ?

2) Quand ces exemplaires sont-ils apportés au greffe ?

3) Pourquoi faut-il payer quarante sols au greffe ?

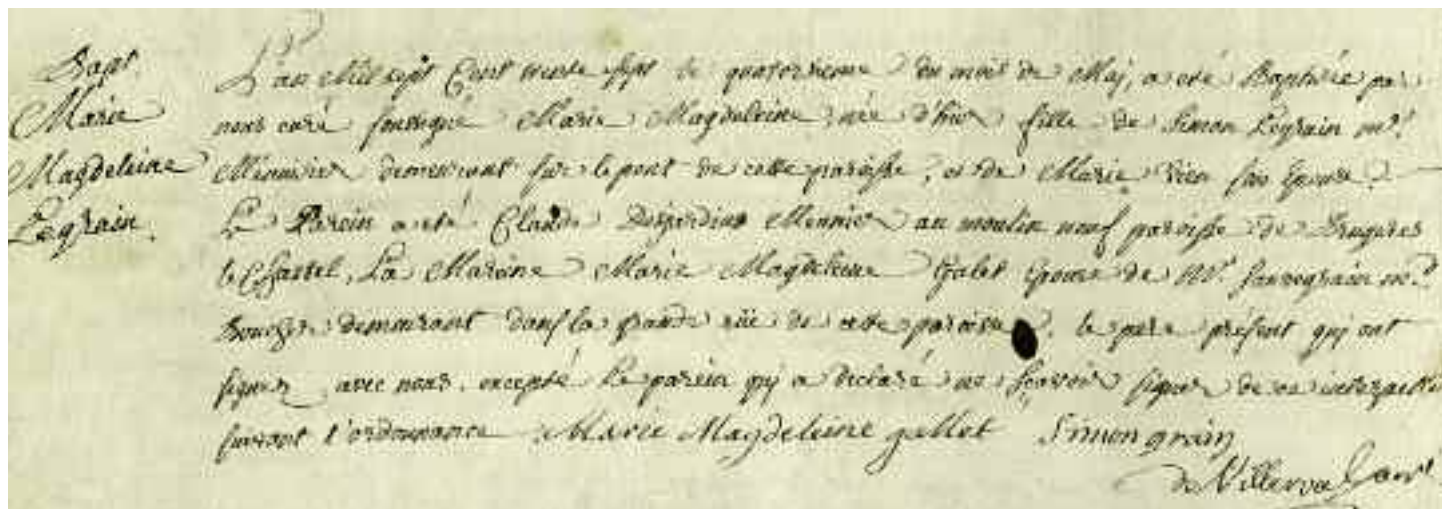
Timbre royal sur registre - AD 91 4E/2580



1.4. LES REGISTRES PAROISSIAUX AUX TROIS MOMENTS CLEFS DE LA VIE

1.4.1. Arpajon

AD91 4E/47



- 1) De quel acte s'agit-il ?
- 2) Quelle est la date de l'acte ?
- 3) Comment s'appelle la personne ?
- 4) Quelle est sa date de naissance ?
- 5) Quels sont les métiers mentionnés dans cet acte ?



Baptême. Dessin de M. Grais (2007)



Fonts baptismaux
de Gometz-le-Chatel
(XVII^e) - AD91 11Fi/71

1.4.3. Soisy-sous-Étiolles

Registre paroissial de Soisy-sous-Étiolles - AD91 4E/2755



- 1) De quel acte s'agit-il ?
- 2) Comment s'appelle la personne ?
- 3) Quel âge a-t-elle ?
- 4) Lequel des témoins a signé ?

1.5. LES REGISTRES PAROISSIAUX, MIROIR DE LA DIVERSITÉ SOCIALE

1.5.1. La fin tragique d'un petit chaperon rouge



Registre paroissial de Saint-Jean-de-Beauregard [1693] - AD91 4E/2580

- 1) À l'aide du document ci-dessus, complétez le texte suivant :

Ce jour'd'uy vingt troisièmes jour du mois de febvrier mil six cent quatre vingt treze a esté inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse une partie de la teste de Marie Mignet qui a esté trouvée dans les.....de Marcoussis où elle a esté dévorée par les.....en gardant les.....le premier jour dudit mois, agée de unze ans ou environ, fille légitime de Jean Mignet et de défuncte Claude Laurens, par moy, sousigné curé de cette dite paroisse de St Jean de Beauregard en présence de Jean Mignet, son père, André Leduc et Jacques Houdière, qui ont signé avec moy et quand audit Mignet a déclaré ne scavoit signer.

- 2) Quelles sont les circonstances de la mort de Marie Mignet ?

1.5.2. Inhumation du seigneur de Brétigny

Registre paroissial de Brétigny (1706) - AD 91 4E/335



Transcription

"Inhumation de Messire Henry Marret, seigneur de Brétigny

Le trentieme jour d'avril mil sept cens six a été inhumé dans un caveau du chœur de cette église le corps de messire Henri Marret, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny et premier ecuyer de son altesse madame la duchesse d'Orléans, lequel corps nous a été présenté par monsieur Delamet, docteur de Sorbonne, vicaire de Saint Eustache de Paris sur laquelle paroisse il étoit décédé en son hôtel rue neuve des bons enfans après avoir été muni de sacrements de l'église (...)."*

1) Pourquoi Henry Marret est-il inhumé à Brétigny et non pas à Paris où il est décédé ?

2) Pourquoi est-il inhumé dans le chœur de l'église et non au cimetière ?

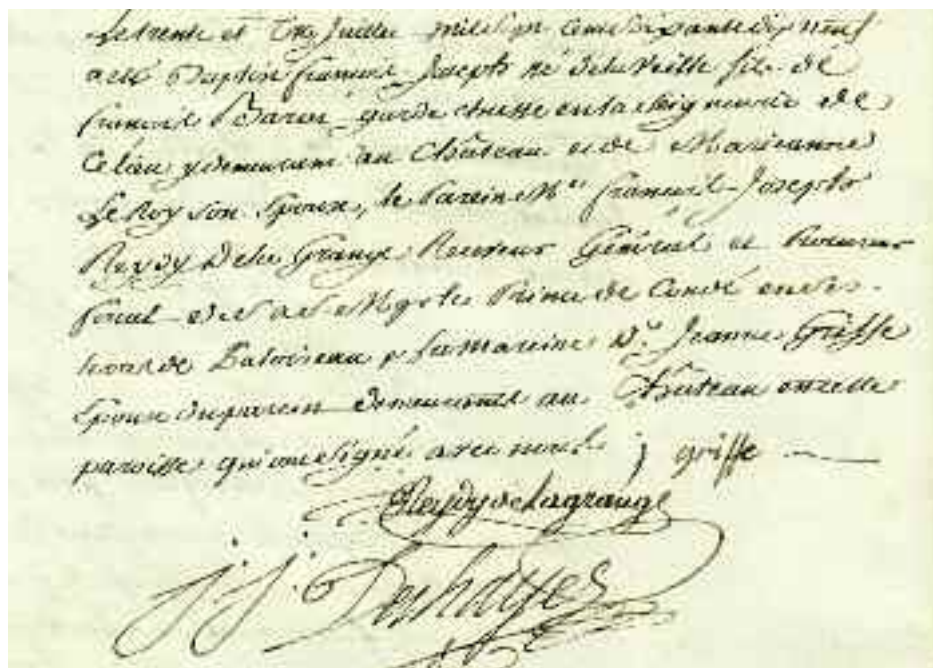


Pierre tombale
Vert-le-Petit

Pierre tombale
de Champcueil
AD91 16Fi/55



1.5.3. La naissance de Bara à Palaiseau



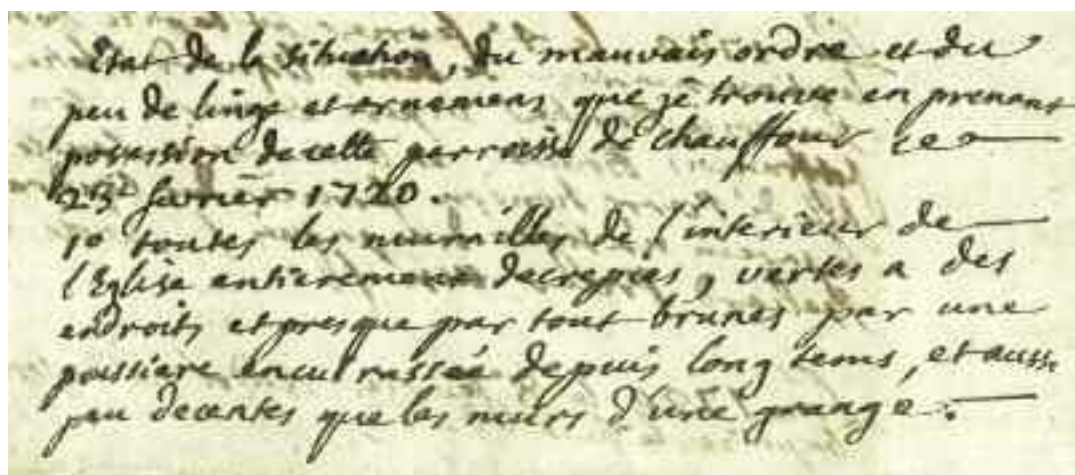
Registre paroissial de Palaiseau (1775) - AD91 4E/2301

Joseph Bara était enrôlé comme tambour dans l'armée républicaine qui combattait en Vendée. Il tomba dans une embuscade tendue par les vendéens qui voulurent le forcer à crier «Vive le Roi», Bara cria «Vive la République» et mourut sous les coups des ennemis. Il avait 13 ans. Sa mort héroïque fit de lui un héros de la Révolution

- 1) Quel est le nom du seigneur de Palaiseau ?
- 2) Quels sont les parrains et marraines de Louis Joseph Bara ?
- 3) Pourquoi la Révolution fera-t-elle de cet enfant un héros ?

1.6. QUAND LES CURÉS NOUS RACONTENT

1.6.1. Chauffour-les-Etréchy en 1720



Transcription

“Etat de la situation du mauvais ordre et du peu de linge et ornemens que je trouve en prenant possession de cette paroisse de Chauffour ce 23 février 1720. Premièrement toutes les murailles de l'intérieur de l'église entièrement décrépies, vertes à des endroits et presque partout brunes par une poussière incrustée depuis longtems et aussi peu décentes que les murs d'une grange (...)”

1.6.2. Courdimanche-sur-Essonne entre 1736 et 1748

Le curé, Thomas Lorieul, a rédigé des notes sur les pages blanches de registres paroissiaux pour raconter les événements qui se sont passés entre 1736 et 1748.

Signature du curé de Courdimanche - AD91 4E/4553

Transcription faite en 1899 par G Leger, instituteur de Courdimanche (AD 91, monographie communale canton de Méreville)

Registre de 1737

“... L'an mil sept cent trente six, le vendredy 17 février, 1er vendredy du Carême pendant la nuit venante au samedy, les églises de Vaires et Courdimanche ont été volées. L'effraction de celle de Vaires a été faite par un des vitraux de la sacristie ; on y a pris environ cent livres, et celle de Courdimanche par le second vitrail de la nef du côté du midi ; on y a pris les quêtes des troncs du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge. On n'a touché en aucun endroit aux vases sacrés ni aux ornements. La même nuit, les mêmes voleurs ont forcé les portes de la cave du parc de Belébat, où ils ont pris quelques bouteilles de vin...”

1.6.3. Ris-Orangis en 1788 et 1789

1.6.3.1. En 1788

1) Complétez le texte suivant :

Le au matin s'élève de toutes parts des orages depuis la jusqu'à la Picardie. L'orage qui à neuf heures a ravagé cette paroisse a commencé aux environs de Montilbéri. D'ici, suivant le cours de la Seine, il a tourné par et s'est étendu jusque dans la France. La grêle qui a duré environ cinq minutes était grosse comme des Les vignes et moissons ont été écrasées. Les maisons ont été bien endommagées...

1.6.3.2. Les événements de Paris vus par le curé de Ris en 1789

Transcription

Le douze juillet renvoi du ministre des finances Mr Necker, adoré du peuple et d'autres ministres chéris. On sonne l'alarme dans Paris Atroupements de brigands. Le treize pillage de la célèbre maison de St Lazare. Les parisiens prennent les armes. cent mille hommes sous les armes. Le quatorze, la Bastille, forteresse réputée imprenable, est emportée d'assaut. Le gouverneur conduit par le peuple la grève est mis en pièce. Le prévost des marchands est décapité par la populace.

2.1. BRÈVE HISTOIRE DES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

L'Assemblée législative procède à une **réforme totale de l'administration** du pays.

Le **20 Septembre 1792**, après une année de discussions et d'hésitation, l'Assemblée législative vote :

- la **laïcisation de l'état civil** (qui devient indépendant de la religion des personnes)
- et l'**adoption du divorce**.

Les registres sont toujours tenus en double exemplaire et clos à la fin de chaque année. L'un d'eux est conservé à la mairie et l'autre aux archives des directoires de département. Des tables décennales (listes alphabétiques des naissances, mariages, décès sur une période de dix ans) doivent obligatoirement être tenues dans chaque commune.

Loi de 1792 sur l'état civil



1) Qui a adopté cette loi ?

2) Que détermine-t-elle ?

3) À qui est confiée la tenue des actes d'état civil ?

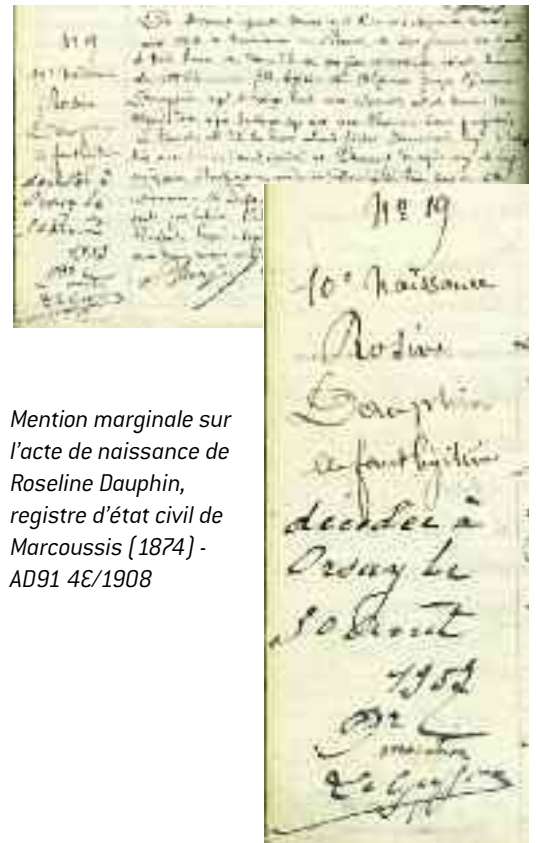
4) Quelle fonction occupe la personne chargée de recevoir les actes d'état civil ?

5) Combien doit-il y avoir de registres dans chaque commune ? Quels actes sont-ils mentionnés sur chacun d'eux ?

6) Où les registres sont-ils conservés ?

Quelques dates

- 24 octobre 1793** : institution du calendrier révolutionnaire.
- 1806** : retour au calendrier grégorien (notre calendrier actuel).
- 1808** : décret de Bayonne imposant aux personnes juives le choix d'un patronyme définitif.
- 1816** : suppression du divorce sous la pression de l'église catholique.
- 1870** : utilisation de registres pré-imprimés pour l'état civil.
- 27 juillet 1884** : rétablissement du divorce par la loi Naquet.
- 1897** : perfectionnement de l'état civil avec le report en marge de l'acte de naissance, de la date et lieu du mariage, éventuellement du divorce, puis en 1945 de la date et lieu du décès. Cette inscription s'appelle une mention marginale.



Mention marginale sur l'acte de naissance de Roseline Dauphin, registre d'état civil de Marcoussis (1874) - AD91 4E/1908

2.2. DU REGISTRE PAROISSIAL AU REGISTRE D'ÉTAT CIVIL : ATHIS-SUR-ORGE

2.2.1. Le dernier acte du registre paroissial



AD91 4E/95

Transcription

«Le mardi treize novembre mil sept cent quatre vingt douze a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean Louis Michel Libert, décédé la veille, âgé d'environ trois ans, fils de défunt Jean Libert, en son vivant voiturier, et de Marie Charlotte Gaudebert, blanchisseuse en linge demeurant à Mons de cette paroisse. L'inhumation a été faite en présence de Honoré Claude Deschamps, son époux en seconde noce de la mère de l'enfant, de Antoine Roux maître d'école de cette paroisse et de Antoine Mazard, vigneron, demeurant à Athis, lesquels ont signés avec nous comme témoins les même jours et an que dessus.

Quillet, curé d'Athis

Roux De champs Mazard»

2.2.2. Remise du registre dans les mains du maire

AD91 4E/95

Clos et arrêté par nous, Maire de la Municipalité
d'Athis en recevant des mains du citoyen Quillet curé
de la paroisse le présent registre de l'année courante
Mil sept cent quatre vingt douze audit quatorze
Novembre audit an. Simon Angot Maire d'Athis
F. J. Merlin procureur de la commune. G. Grégoire

Transcription

«Clos et arrêté par nous, maire de la municipalité d'Athis en recevant des mains du citoyen Quillet, curé de la paroisse, le présent registre de l'année courante mil sept cent quatre vingt douze à Athis, ce quatorze novembre audit an.»

2.2.3. Le premier acte de l'état civil

AD91 4E/95

Le vingt six Novembre Mil sept cent quatre vingt
deux, Le premier de la République Française, jour dési-
gné par les futurs époux après dénommés pour
leur déclaration de mariage en la salle publique de
la maison commune devant nous, Simon Angot Maire
de la commune d'Athis sur Orge, département de
Seine et Oise, District de Corbeil, Canton de Villeneuve
Saint-Georges, officier public demeurant à Athis sur
Orge, nommé et commis exprès en exécution de la
loi du vingt septembre mil sept cent quatre vingt
deux, pour recevoir les déclarations et tenir les
actes de mariage contactés en cette commune d'Athis sur Orge...

Transcription

«Le vingt six novembre mil sept cent quatre vingt douze, le premier de la République française, jour désigné par les futurs époux ci après dénommés pour leur déclaration de mariage en la salle publique de la maison commune devant nous, Simon Angot, maire de la commune d'Athis-sur-Orge, département de Seine et Oise, district de Corbeil, canton de Villeneuve-Saint-Georges, officier public demeurant à Athis-sur-Orge, nommé et commis exprès en exécution de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre vingt douze pour recevoir les déclarations et tenir les (actes de Mariages contactés en cette commune d'Athis-sur-Orge)...)»

Les questions suivantes sont communes aux trois textes.

- 1) Quel est le dernier acte mentionné par le curé ?
- 2) Quelle est sa date ?
- 3) À qui le curé a-t-il remis le registre ?
- 4) Quelle est la nature du troisième acte ?
- 5) À quelle date a-t-il été établi ?
- 6) Quelle est la fonction de Simon Angot ?
- 7) En vertu de quelle loi ?
- 8) Où la cérémonie a-t-elle eu lieu ?

2.3. LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL SOUS LA RÉVOLUTION

2.3.1. Courcouronnes

AD91 4E/848



- 1) Quels termes ont changé ?
- 2) Quelle nouveauté apparaît dans l'état civil ?

2.3.2. Itteville

AD91 4E/1685

Ce jourd'hui Le vingt un Germinial l'an deux de la République française une et indivisible, à midi, par devant moy officier public de la Commune d'Itteville, légalement nommé soussigné est comparu, Joseph Antoine Fréchon, Sérurier domicilié à la Manufacture de filature de Coton établie à l'Epine de cette Commune accompagné de Jean François Marie Delaitre Entrepreneur de la dite filature de Coton et Clarisse Michaille, domicilié tous en la dite filature de Coton établie à l'Epine, les quels nous ont déclaré que Marie Louise Verjon, sa légitime épouse, étoit accouché hier à midi, d'une fille qui a été prénommée Clarise, d'après cette déclaration, et la représentation qui m'a été fait de l'enfant je rédige le présent acte que le père de l'enfant et les deux témoins ont signés avec nous.

Fait à Itteville en la maison Commune, les dits jours mois et an que dessus.

Clarisse Michaille
 Joseph Antoine Fréchon
 J. Delaitre
 J. Michaille

1) À l'aide du document ci-dessus, compléter le texte suivant :

Aujourd'hui le vingt un..... l'an deux de la..... française.....
 et....., à midi, par devant moy, officier public de la..... d'Itteville, légalement nommé soussigné est
 comparu, Joseph Antoine Fréchon, sérurier domicilié à la..... de filature de..... établie à l'Epine de
 cette Commune accompagné de Jean François Marie Delaitre..... de la dite filature de coton et Clarisse Michaille,
 domicilié(s) tous en la dite filature établie à l'Epine, lesquels nous ont déclaré que Marie Louise Verjon, sa légitime épouse est accou-
 ché hier à midi, d'une..... qui a été prénommée Clarise, d'après cette déclaration, et la représentation qui m'a été
 fait de l'enfant je rédige le présent acte que le père de l'enfant et les deux témoins ont signés avec nous.

Fait à Itteville en la..... les dits jours mois et an que dessus.

2.3.3. Corbeil

AD91
4E/636

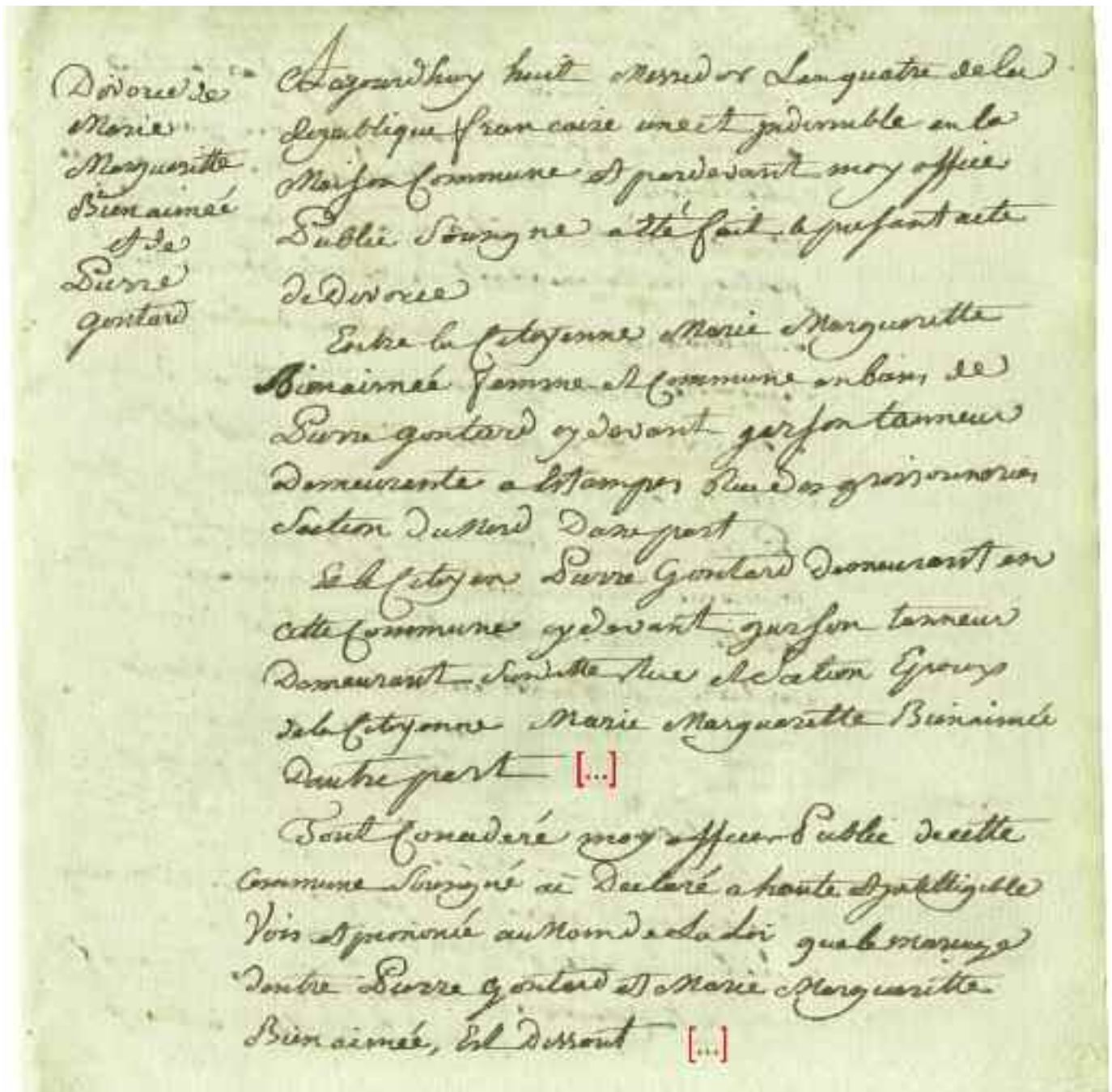
*Guillaume
Charrin*

Je soussigné Louis Marie Nicolas L'au (ancien de la commune de Corbeil).
 L'indivisible est comparé au Moyen Louis
 Le sieur Sébastien Landry Marchand de la rue
 d'aujourd'hui en cette commune. L'union de la fraternité
 lequel adèle que Guillaume L'au (ancien de la commune de Corbeil)
 L'ancien de la commune de Corbeil et de la commune de Corbeil
 L'ancien de la commune de Corbeil et de la commune de Corbeil
 âgé de cinq ans nous nous sommes transportés
 au lieu de la commune de Corbeil après nous être a fait de
 son côté nous avons dressé le présent acte en la
 Maison d'administration Municipale en présence
 des citoyens Étienne Guilpain Commissaire des Bureaux
 Municipaux et Louis L'au (ancien de la commune de Corbeil) tous deux
 demeurant en cette commune lesquels ont signé
 avec nous ainsi que le comparé L'au (ancien de la commune de Corbeil)
 L'au (ancien de la commune de Corbeil)
 L'au (ancien de la commune de Corbeil)

- 1) De quel acte s'agit-il ?
- 2) Quelle est la date et à quoi correspond-elle ? (utilisez la table de concordance page 27 pour répondre)
- 3) Qui est la personne ?
- 4) Quels sont les noms de ses parents ?
- 5) Relever le vocabulaire révolutionnaire.

2.3.4. Étampes

AD91 4 E/ 1245



1) À l'aide du document ci-dessus, complétez le texte :


Aujourd'hui, huit..... de l'an..... de la République française une et indivisible en la..... et par devant moy..... soussigné a été fait le présent acte de..... entre la citoyenne M..... M..... B..... femme et commune en biens de P..... G..... cy devant, garçon tanneur, demeurante à Estampes rue des Grissoneries section du nord d'une part, et le citoyen Pierre Gontard demeurant en cette commune, cy devant garçon tanneur demeurant susdite rue et section, époux de la citoyenne Marie Marguerite Bienaimée d'autre par t(...)

Tout considéré, moy, officier public de cette commune soussigné, ai déclaré à haute et intelligible vois et prononcé au nom de la loi que le mariage d'entre Pierre Gontard et Marie Margueritte Bienaimée est (...)

- 2) Quelle est la date de l'acte ?
- 3) Quelle est la nature de l'acte ?
- 4) Qui est chargé de prononcer l'acte ?

2.4. LES TIMBRES SUR LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

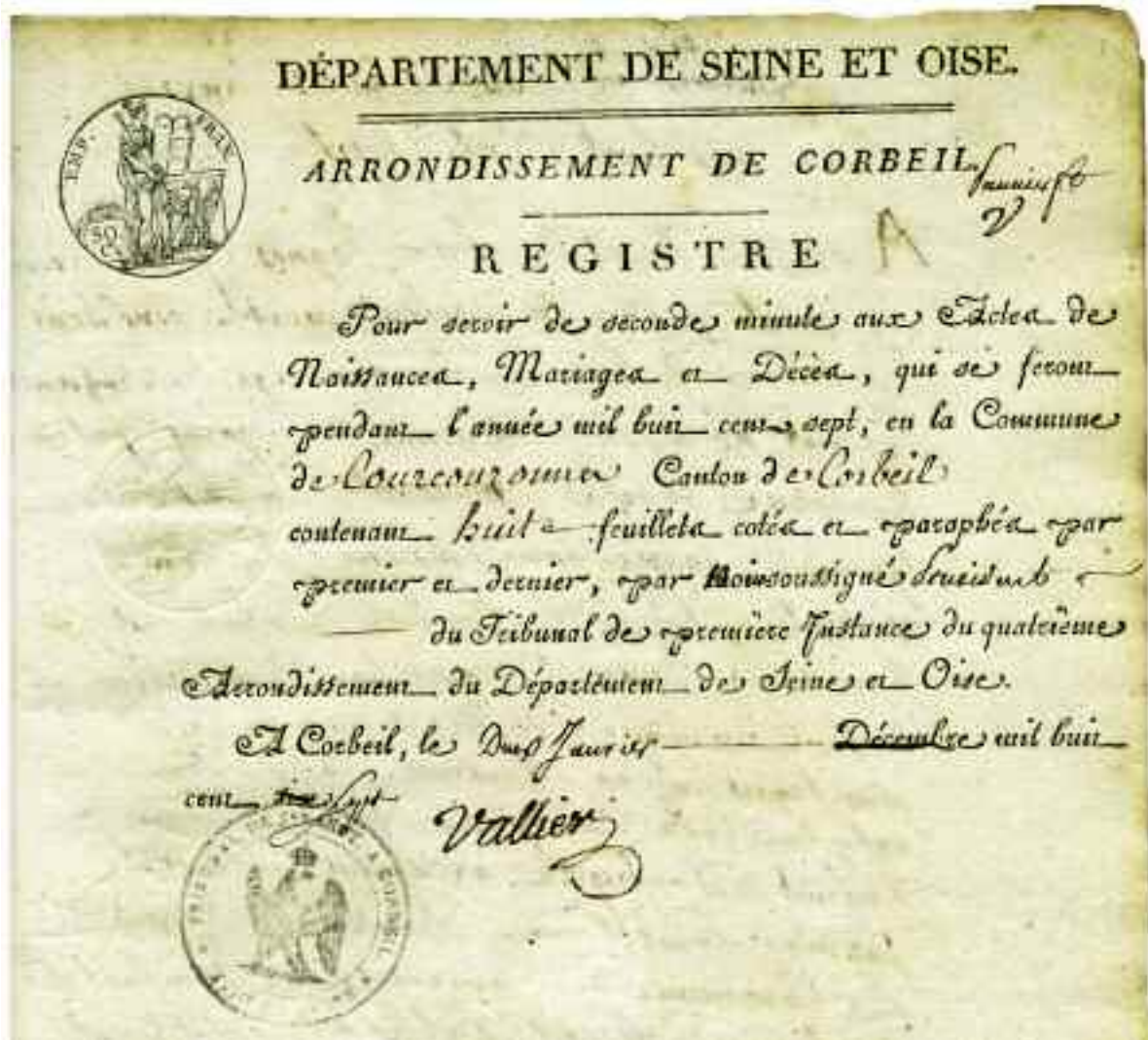
Observez attentivement les timbres puis complétez le tableau ci-dessous :

| TIMBRE | DATE | INSCRIPTION | DÉCOR |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------|-------|
|  <i>Registre d'Itteville (1793)</i> AD91 4E/1685 | | | |
|  <i>Registre de Massy (an II)</i> AD 91 4E/1938 | | | |
|  <i>Registre de Courcouronnes (an IV) - AD91 4E/848</i> | | | |
|  <i>Registre de Courcouronnes</i> AD91 4E/848 | | | |

2.5. LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL APRÈS LA RÉVOLUTION

2.5.1. Première page des registres d'état civil de Courcouronnes

Napoléon I^{er} en 1806 veut calmer les querelles et rétablir la paix religieuse en France.



Registre
de Courcouronnes (1806)
AD91 4E/848

1) Quels actes sont contenus dans ce registre ?

2) Relevez la date.

3) Quel est le régime politique à cette période là ?

4) De quel calendrier s'agit-il ?

5) Observez les deux timbres : quelle est l'inscription du timbre situé en haut ? Que représente le timbre situé en bas ?

2.5.2. Deux célébrités essonniennes

2.5.2.1. Registre d'état civil d'Arpajon



AD91 4E/58

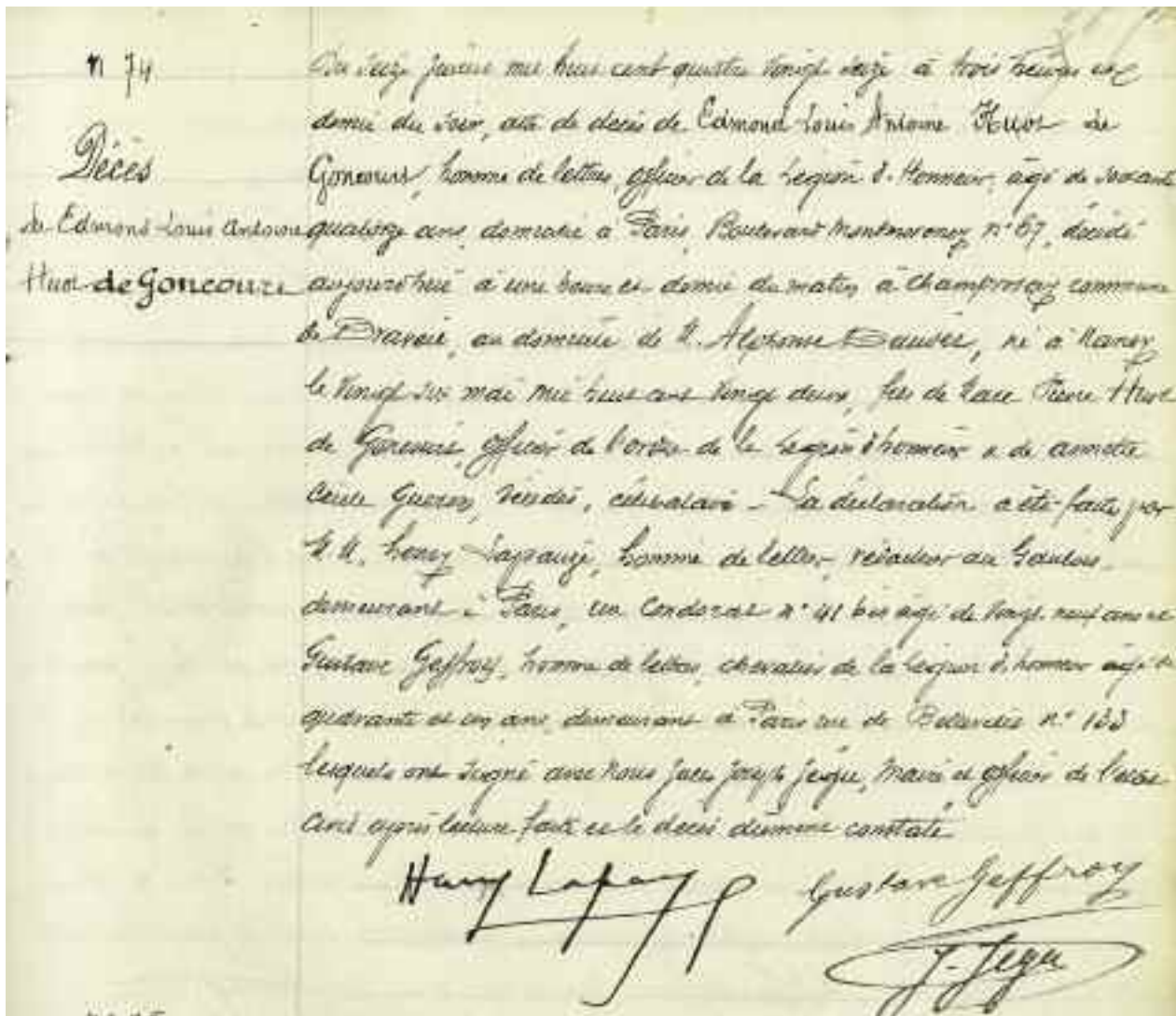
1) Quel est le nom de l'enfant ?

2) Quelle profession exerce son père ?

Félix Potin est le précurseur de la grande distribution actuelle. Il ouvre sa première épicerie à Paris en 1844 à l'âge de 24 ans. Il décide de bouleverser les pratiques en vigueur en utilisant les méthodes des grands magasins. Il applique des principes qui seront la clef de son succès : prix fixes et affichés, vente à bon poids, produits de qualités et marges bénéficiaires réduites. En 1906, il y aura 70 succursales, 10 usines et 1800 employés.

2.5.2.2. Registre d'état civil de Draveil

AD91 4E/3244



- 1) Qui est la personne décédée ?
- 2) Quelle est son activité ?
- 3) À quel domicile est-elle morte ?
- 4) Qu'est-ce que le prix Goncourt ?

Edmond Goncourt est né à Nancy en 1822. Il est indissociable de son frère Jules. Le duo écrit une œuvre littéraire majeure à la fin du XIX^e siècle. Edmond demande qu'une académie soit créée à son décès. Cette académie, connue sous le nom d'Académie Goncourt, décerne chaque année depuis 1896 un prix littéraire à un ouvrage écrit en prose. C'est Alphonse Daudet qui a été chargé de fonder ce groupe littéraire.

2.5.3. SYNTHÈSE : du registre paroissial au registre d'état civil

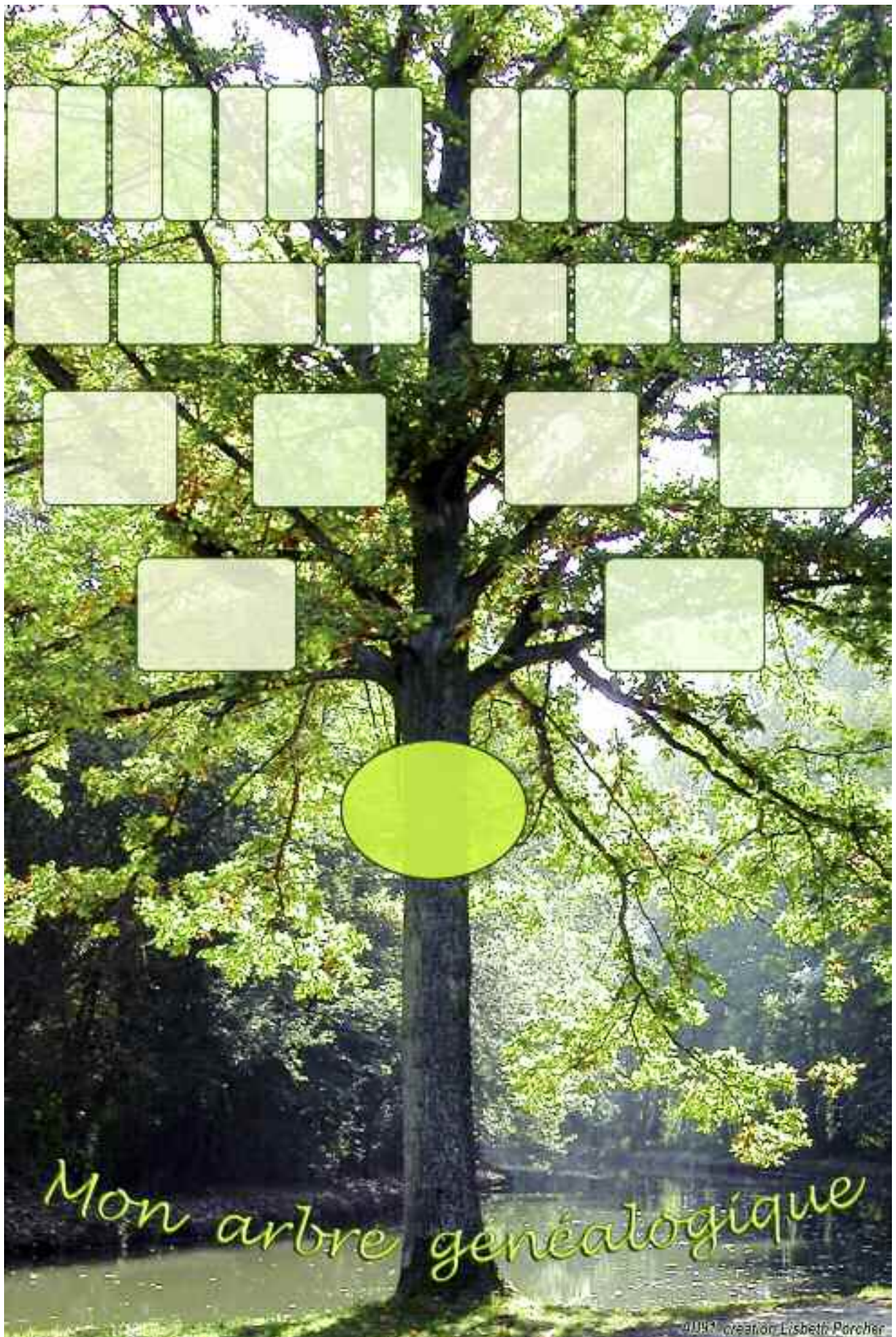
Vous pouvez maintenant compléter le tableau :

| AVANT 1789 | | APRÈS 1789 |
|---------------------------------------------|-------------------------|------------|
| Le terme de baptême | est remplacé par : | |
| Le mariage | peut être dissous par : | le |
| Le terme d'inhumation (ou de sépulture) | est remplacé par : | le |
| La paroisse | est remplacée par : | la |
| | Création de : | l' en 1792 |
| Les registres paroissiaux tenus par le curé | sont remplacés par : | |
| Le calendrier grégorien | est remplacé par : | le |
| En 1806 | rétablissement du : | |

2.6. POUR RECHERCHER SES ANCÊTRES

La recherche d'un acte d'état civil peut être nécessaire pour des démarches administratives ou pour des recherches personnelles sur l'histoire de sa famille.

Pour toute recherche, il est indispensable de **connaître** la **commune** où l'acte a été enregistré. Il est préférable de connaître la **date** ou avoir une **indication de la période**. Dans ce dernier cas, la consultation des **tables décennales de la commune** (liste alphabétique des naissances, mariages, ou décès dans une décennie) permet de connaître la date exacte sans avoir à dépouiller les registres de toutes les années. Il suffit alors de consulter le registre correspondant.



2.7. LEXIQUE

| Baillage | Division judiciaire et administrative avant la Révolution | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|--------|-------|-------------------------------------------|--------|--------|----------------------------------------------------|--------|--------|-----------------------------------|--------|-------|--------------------------|--------|--------|
| Ban (publier les bans) | Proclamation solennelle d'un futur mariage à l'église. Les bans étaient publiés trois dimanches consécutifs dans la paroisse de chacun des futurs époux. Actuellement les bans sont publiés à la mairie. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cote | Ensemble de symboles (lettres, chiffres, signes) identifiant un dossier, registre. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Inhumation | Enterrement | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Majorité | Âge auquel un individu acquiert la pleine capacité d'exercer ses droits civils et juridiques. L'âge de la majorité a varié suivant les périodes : | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <table><thead><tr><th></th><th>Hommes</th><th>Femmes</th></tr></thead><tbody><tr><td>de février 1556 au 29 septembre 1792</td><td>30 ans</td><td>25ans</td></tr><tr><td>du 29 septembre 1792 au 30 ventôse an XII</td><td>21 ans</td><td>21 ans</td></tr><tr><td>du 1^{er} germinal an XII au 21 juin 1907</td><td>25 ans</td><td>21 ans</td></tr><tr><td>du 22 juin 1907 au 5 juillet 1974</td><td>21 ans</td><td>21ans</td></tr><tr><td>depuis le 5 juillet 1974</td><td>18 ans</td><td>18 ans</td></tr></tbody></table> | | Hommes | Femmes | de février 1556 au 29 septembre 1792 | 30 ans | 25ans | du 29 septembre 1792 au 30 ventôse an XII | 21 ans | 21 ans | du 1 ^{er} germinal an XII au 21 juin 1907 | 25 ans | 21 ans | du 22 juin 1907 au 5 juillet 1974 | 21 ans | 21ans | depuis le 5 juillet 1974 | 18 ans | 18 ans |
| | Hommes | Femmes | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| de février 1556 au 29 septembre 1792 | 30 ans | 25ans | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| du 29 septembre 1792 au 30 ventôse an XII | 21 ans | 21 ans | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| du 1 ^{er} germinal an XII au 21 juin 1907 | 25 ans | 21 ans | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| du 22 juin 1907 au 5 juillet 1974 | 21 ans | 21ans | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| depuis le 5 juillet 1974 | 18 ans | 18 ans | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Marguillier ou bedeau | Membre de la fabrique, institution chargée d'administrer les biens et les revenus de la paroisse. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Minorité | Période de la vie d'un individu pendant laquelle il n'a pas l'exercice de ses droits civils et juridiques en raison de son jeune âge. Le mineur est sous l'autorité de ses parents et doit obtenir leur consentement pour se marier. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Paroisse | Territoire sur lequel vit une communauté de fidèles placés sous l'autorité spirituelle d'un curé. Cette circonscription ecclésiastique constituait sous l'Ancien Régime le cadre de base de la vie des habitants. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Prône | Sermon que le prêtre fait le dimanche à la messe paroissiale. Le curé publie les bans au prône du dimanche. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sépulture | Cérémonie de l'enterrement. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vicaire | Prêtre qui aide le curé et le remplace éventuellement dans certaines tâches. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

2.8. ANNEXE

Le calendrier républicain

Adopté par la Convention, ce calendrier faisait partie des **mesures tendant à la déchristianisation totale de la France**. Le début de l'année républicaine est fixé **au 22 septembre 1792, date de la proclamation de la 1^{re} République** : c'est l'an I de la République.

L'année est partagée en 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 jours complémentaires ou «sans culottides» qui devaient être consacrés à la célébration des fêtes républicaines. Tous les 4 ans, il y avait 6 jours complémentaires au lieu de 5.

La division en semaines est supprimée. Chaque mois est divisé en périodes de dix jours ou décades. Le dernier jour, le décadi est consacré au repos.

Les fêtes des saints n'existent plus. Les noms des mois proviennent de l'inspiration du poète et révolutionnaire Fabre d'Églantine et évoquent les saisons. Le premier mois de l'année révolutionnaire s'appelle «vendémiaire» en référence aux vendanges. Il est suivi de brumaire et de frimaire. Puis viennent pluviôse, nivôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor. Les noms de jour indiquent leur position dans la décade : primidi, duodi... decadi.

Le calendrier républicain reste en vigueur jusqu'au 10 nivôse an XIV (31 décembre 1805), date à laquelle Napoléon rétablit le calendrier grégorien qui est le nôtre.

Pour plus de facilité, on utilise une table de concordance pour se repérer.

| Années | An I 1792 - 1793 | An II 1793 - 1794 | An III 1794 - 1795 | An IV 1795 - 1796 | An V 1796 - 1797 | An VI 1797 - 1798 | An VII 1798 - 1799 | An VIII 1798 - 1800 | An IX 1800 - 1801 | An X 1801 - 1802 | An XI 1802 - 1803 | An XII 1803 - 1804 | An XIII 1804 - 1805 | An XIV 1805 |
|------------------------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|----------------|
| 05 Vendémiaire | 20 sept. 1792 | 22 sept. 1793 | 23 sept. 1794 | 20 sept. 1795 | 22 sept. 1796 | 20 sept. 1797 | 23 sept. 1798 | 23 sept. 1799 | 20 sept. 1800 | 23 sept. 1801 | 23 sept. 1802 | 20 sept. 1803 | 23 sept. 1804 | 20 sept. 1805 |
| 08 Vendémiaire | 08 oct. 1792 | 08 oct. 1793 | 08 oct. 1794 | 05 oct. 1795 | 05 oct. 1796 | 05 oct. 1797 | 05 oct. 1798 | 07 oct. 1799 | 07 oct. 1800 | 07 oct. 1801 | 07 oct. 1802 | 05 oct. 1803 | 08 oct. 1804 | 07 oct. 1805 |
| 01 Brumaire | 22 oct. 1792 | 22 oct. 1793 | 22 oct. 1794 | 23 oct. 1795 | 21 oct. 1796 | 22 oct. 1797 | 22 oct. 1798 | 23 oct. 1799 | 23 oct. 1800 | 25 oct. 1801 | 23 oct. 1802 | 24 oct. 1803 | 23 oct. 1804 | 23 oct. 1805 |
| 15 Brumaire | 05 nov. 1792 | 05 nov. 1793 | 05 nov. 1794 | 06 nov. 1795 | 05 nov. 1796 | 05 nov. 1797 | 05 nov. 1798 | 08 nov. 1799 | 06 nov. 1800 | 08 nov. 1801 | 08 nov. 1802 | 07 nov. 1803 | 08 nov. 1804 | 06 nov. 1805 |
| 01 Frimaire | 21 nov. 1792 | 21 nov. 1793 | 21 nov. 1794 | 21 nov. 1795 | 21 nov. 1796 | 21 nov. 1797 | 21 nov. 1798 | 21 nov. 1799 | 21 nov. 1800 | 21 nov. 1801 | 21 nov. 1802 | 21 nov. 1803 | 21 nov. 1804 | 21 nov. 1805 |
| 15 Frimaire | 03 déc. 1792 | 03 déc. 1793 | 03 déc. 1794 | 03 déc. 1795 | 05 déc. 1796 | 05 déc. 1797 | 05 déc. 1798 | 06 déc. 1799 | 06 déc. 1800 | 06 déc. 1801 | 06 déc. 1802 | 07 déc. 1803 | 06 déc. 1804 | 06 déc. 1805 |
| 01 Nivôse | 21 déc. 1792 | 21 déc. 1793 | 21 déc. 1794 | 22 déc. 1795 | 21 déc. 1796 | 21 déc. 1797 | 21 déc. 1798 | 22 déc. 1799 | 22 déc. 1800 | 22 déc. 1801 | 22 déc. 1802 | 22 déc. 1803 | 22 déc. 1804 | 22 déc. 1805 |
| 15 Nivôse | 04 janv. 1793 | 04 janv. 1794 | 04 janv. 1795 | 05 janv. 1796 | 04 janv. 1797 | 04 janv. 1798 | 04 janv. 1799 | 05 janv. 1800 | 05 janv. 1801 | 05 janv. 1802 | 05 janv. 1803 | 06 janv. 1804 | 05 janv. 1805 | |
| 01 Pluviôse | 20 janv. 1793 | 20 janv. 1794 | 20 janv. 1795 | 21 janv. 1796 | 20 janv. 1797 | 20 janv. 1798 | 20 janv. 1799 | 21 janv. 1800 | 21 janv. 1801 | 21 janv. 1802 | 21 janv. 1803 | 21 janv. 1804 | 21 janv. 1805 | |
| 15 Pluviôse | 03 fév. 1793 | 03 fév. 1794 | 03 fév. 1795 | 04 fév. 1796 | 03 fév. 1797 | 03 fév. 1798 | 03 fév. 1799 | 04 fév. 1800 | 04 fév. 1801 | 04 fév. 1802 | 04 fév. 1803 | 05 fév. 1804 | 04 fév. 1805 | |
| 01 Ventôse | 19 fév. 1793 | 19 fév. 1794 | 19 fév. 1795 | 20 fév. 1796 | 19 fév. 1797 | 19 fév. 1798 | 19 fév. 1799 | 20 fév. 1800 | 20 fév. 1801 | 20 fév. 1802 | 20 fév. 1803 | 21 fév. 1804 | 21 fév. 1805 | |
| 15 Ventôse | 05 mars 1793 | 05 mars 1794 | 05 mars 1795 | 05 mars 1796 | 05 mars 1797 | 05 mars 1798 | 05 mars 1799 | 06 mars 1800 | 06 mars 1801 | 06 mars 1802 | 06 mars 1803 | 06 mars 1804 | 06 mars 1805 | |
| 01 Germinal | 21 mars 1793 | 21 mars 1794 | 21 mars 1795 | 21 mars 1796 | 21 mars 1797 | 21 mars 1798 | 21 mars 1799 | 22 mars 1800 | 22 mars 1801 | 22 mars 1802 | 22 mars 1803 | 22 mars 1804 | 22 mars 1805 | |
| 15 Germinal | 04 avr. 1793 | 04 avr. 1794 | 04 avr. 1795 | 04 avr. 1796 | 04 avr. 1797 | 04 avr. 1798 | 04 avr. 1799 | 05 avr. 1800 | 05 avr. 1801 | 05 avr. 1802 | 05 avr. 1803 | 05 avr. 1804 | 05 avr. 1805 | |
| 01 Floréal | 20 avr. 1793 | 20 avr. 1794 | 20 avr. 1795 | 20 avr. 1796 | 20 avr. 1797 | 20 avr. 1798 | 20 avr. 1799 | 21 avr. 1800 | 21 avr. 1801 | 21 avr. 1802 | 21 avr. 1803 | 21 avr. 1804 | 21 avr. 1805 | |
| 15 Floréal | 04 mai 1793 | 04 mai 1794 | 04 mai 1795 | 04 mai 1796 | 04 mai 1797 | 04 mai 1798 | 04 mai 1799 | 05 mai 1800 | 05 mai 1801 | 05 mai 1802 | 05 mai 1803 | 05 mai 1804 | 05 mai 1805 | |
| 01 Prairial | 20 mai 1793 | 20 mai 1794 | 20 mai 1795 | 20 mai 1796 | 20 mai 1797 | 20 mai 1798 | 20 mai 1799 | 21 mai 1800 | 21 mai 1801 | 21 mai 1802 | 21 mai 1803 | 21 mai 1804 | 21 mai 1805 | |
| 15 Prairial | 03 jun 1793 | 03 jun 1794 | 03 jun 1795 | 03 jun 1796 | 03 jun 1797 | 03 jun 1798 | 03 jun 1799 | 04 jun 1800 | 04 jun 1801 | 04 jun 1802 | 04 jun 1803 | 04 jun 1804 | 04 jun 1805 | |
| 01 Messidor | 18 jun 1793 | 18 jun 1794 | 18 jun 1795 | 19 jun 1796 | 18 jun 1797 | 18 jun 1798 | 18 jun 1799 | 20 jun 1800 | 20 jun 1801 | 20 jun 1802 | 20 jun 1803 | 20 jun 1804 | 20 jun 1805 | |
| 15 Messidor | 03 juillet 1793 | 03 juillet 1794 | 03 juillet 1795 | 03 juillet 1796 | 03 juillet 1797 | 03 juillet 1798 | 03 juillet 1799 | 04 juillet 1800 | 04 juillet 1801 | 04 juillet 1802 | 04 juillet 1803 | 04 juillet 1804 | 04 juillet 1805 | |
| 01 Thermidor | 13 juillet 1793 | 13 juillet 1794 | 13 juillet 1795 | 13 juillet 1796 | 13 juillet 1797 | 13 juillet 1798 | 13 juillet 1799 | 14 juillet 1800 | 14 juillet 1801 | 14 juillet 1802 | 14 juillet 1803 | 14 juillet 1804 | 14 juillet 1805 | |
| 15 Thermidor | 02 août 1793 | 02 août 1794 | 02 août 1795 | 02 août 1796 | 02 août 1797 | 02 août 1798 | 02 août 1799 | 03 août 1800 | 03 août 1801 | 03 août 1802 | 03 août 1803 | 03 août 1804 | 03 août 1805 | |
| 01 Fructidor | 18 août 1793 | 18 août 1794 | 18 août 1795 | 18 août 1796 | 18 août 1797 | 18 août 1798 | 18 août 1799 | 19 août 1800 | 19 août 1801 | 19 août 1802 | 19 août 1803 | 19 août 1804 | 19 août 1805 | |
| 15 Fructidor | 01 sept. 1793 | 01 sept. 1794 | 01 sept. 1795 | 01 sept. 1796 | 01 sept. 1797 | 01 sept. 1798 | 01 sept. 1799 | 02 sept. 1800 | 02 sept. 1801 | 02 sept. 1802 | 02 sept. 1803 | 02 sept. 1804 | 02 sept. 1805 | |
| 5 ^e jour complémentaire | 21 sept. 1793 | 21 sept. 1794 | 21 sept. 1795 | 21 sept. 1796 | 21 sept. 1797 | 21 sept. 1798 | 21 sept. 1799 | 22 sept. 1800 | 22 sept. 1801 | 22 sept. 1802 | 22 sept. 1803 | 22 sept. 1804 | 22 sept. 1805 | |
| 6 ^e jour complémentaire | | | 22 sept. 1795 | | | 22 sept. 1798 | | | | 23 sept. 1803 | | | | |

**Direction des archives
et du patrimoine mobilier de l'Essonne**
Domaine départemental de Chamarande
38, rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

01 69 27 14 14
Fax : 01 60 82 32 12
Courriel : archi91@cg91.fr



www.archives.essonne.fr